

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 73/74 (1919)
Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Konkurrenzen.

Arbeiter-Kolonie der A.-G. Piccard, Pictet & Cie. in Aïre bei Genf (Band LXXII, S. 68, 84 und 127). Zu diesem Wettbewerb sind rechtzeitig 103 Entwürfe eingereicht worden. Unmittelbar vor Redaktionsschluss erhalten wir die telegraphische Mitteilung des Ergebnisses:

- I. Preis (7000 Fr.) Arch. *Rittmeyer & Furrer*, Winterthur.
- II. Preis (6500 Fr.) Arch. *Hans Schmidt*, Basel.
- III. Preis (6000 Fr.) Arch. *Edmond Fatio*, Genf.
- V. Preis (3000 Fr.) Arch. *Georges Epitoux*, Lausanne.
- V. Preis (2500 Fr.) Arch. *Maurice Schnell*, *Alphonse Laverrière* und *Charles Thévenaz*, Lausanne.

Zum Ankauf empfohlen wurden die Entwürfe mit den Motti „Midi“, Verfasser Arch. *Guyonnet*, Mitarbeiter *Achard & Dumarest*, Genf, und „Sous l'empire d'une idée“.

Die Ausstellung dauert vom 12. bis 25. Februar, täglich von 10 bis 5 Uhr (auch Sonntags).

Bankgebäude des Schweizer Bankvereins in Biel. Die Direktion eröffnete im November 1918 unter Architekten von Biel und Bern einen beschränkten Wettbewerb. Eingelangt waren von sechs Verfassern neun Projekte, die am 6. und 7. Februar 1919 von einer Jury, bestehend aus den Herren Oberst Simonius, Präsident des Bankvereins Basel, Direktor Ritter in Basel, Direktor Lanz in Biel, Arch. R. Suter in Basel, Arch. Ed. Fatio in Genf und Stadtbaumeister H. Huser in Biel beurteilt wurden. Das Resultat ist folgendes:

- I. Rang: Motto „J. u. M. v.“ (5000 Fr.) Arch. *Saager & Frey*, Biel.
- II. Rang: Motto „Handel und Industrie“ (3000 Fr.) Arch. *Moser, Schürch & von Gunten*, Biel.
- III. Rang: „Wilson“ (2000 Fr.) Arch. *Jeanmaire & Boillat*, Biel.
- IV. Rang: „Im Bankviertel“ (1000 Fr.) Arch. *Gfeller*, Biel.
- V. Rang: „Geldspsyher“ (1000 Fr.) Arch. *Klausner & Streit*, Bern.

Die Pläne waren diese Woche in der Turnhalle an der Logengasse in Biel ausgestellt.

Spital in Siders. Unter Walliser und im Wallis niedergelassenen Architekten eröffnet der Gemeinderat von Siders einen Wettbewerb zur Erlangung von Plänen zu einem Spital. Ablieferungstermin für die Entwürfe ist der 5. April. Das Preisgericht, dem eine Summe von 8000 Fr. zur Prämierung von drei oder vier Projekten zur Verfügung steht, besteht aus den Architekten *Edm. Fatio* in Genf, *G. Mercier* in Lausanne und *E. Prince* in Neuchâtel und zwei Vertretern der Gemeinde. Wenn der Erstprämiierte nicht mit der Ausführung betraut werden sollte, erhält er eine Entschädigung von 2000 Fr. Verlangt werden: Situationsplan 1:500, Grundrisse, Schnitte usw. 1:100, perspektivische Ansicht. Auskunft erteilt Geometer *Walther* in Siders.

Eisenbahnbrücke bei den Arsta-Inseln in Stockholm (Band LXXII, S. 152, 208, 211 und 230). Der ursprünglich auf den 1. Februar festgesetzte, sodann auf den 15. März abgeänderte Termin ist nunmehr nochmals verschoben worden, und zwar auf den 15. April 1919.

Redaktion: A. JEGHER, CARL JEGHER, GEORGES ZINDEL.
Dianastrasse 5, Zürich 2

Vereinsnachrichten.

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein.

Mitteilung des Sekretariates.

Die durch die Abstimmung der Delegierten genehmigten neuen Normen des S. I. A. (Plattenarbeiten, Zeichnerische Normen, Vorschriften für Einrichtung und Betrieb von Personen- und Waren-aufzügen) können vom 1. März an vom Sekretariat bezogen werden. Weitere Anzeige wird noch erfolgen.

Zürich, den 12. Februar 1919.

Section de Genève

de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Rapport présidentiel sur l'exercice 1918.

Messieurs et chers Collègues!

Par suite de la maladie de notre président M. *Autran*, au lieu de l'intéressant et substantiel rapport sur l'exercice 1918 qu'il n'aurait pas manqué de vous donner, vous n'aurez qu'une rapide et sèche revue des principaux événements de l'année. Je le regrette pour vous et m'en excuse.

Le 24 janvier 1918 vous avez renouvelé, pour deux ans, le comité de notre Section qui se trouve composé comme suit: MM. *G. Autran*, ingénieur, président; *C. Schülé*, architecte, vice-président; *E. Emmanuel*, ingénieur, secrétaire; *C. Peyrot*, architecte, trésorier; *F. Fulpius*, architecte, membre adjoint.

Nous voulons, tout d'abord, rappeler la mémoire de nos membres disparus: MM. *Alfred Bourgeois* et *Marc Dupont Buèche*, ingénieurs, décédés en France, *Adrien Peyrot* et *Gustave Brocher*, architectes, dont nous garderons un souvenir ému.

Une seule nomination est venue combler ces vides, en sorte que notre effectif est, en fin d'année, de 76 membres, dont 37 ingénieurs et 39 architectes. Il convient d'y ajouter 4 membres cantonaux et 5 membres invités.

Nos séances, qui furent au nombre de huit, ont toujours été empreintes d'une franche cordialité, et quelques-unes des questions soumises amenèrent de vives discussions. Il est du reste difficile, en ce court exposé, de donner une idée exacte de l'atmosphère de ces séances. Généralement précédées d'un souper, et cela malgré les restrictions, elles s'ouvrent dans le bruit des conversations commencées à table et prennent de ce fait un caractère d'intimité et de franc parler qui convient à un échange de vues entre collègues. C'est durant ces soupers que nos autorités passent au crible de la critique, qu'on pleure sur leur inertie en leur assénant quelques horions. Elle ne s'en portent du reste pas plus mal.

La question du Collège, à l'ordre du jour de l'opinion publique depuis plusieurs années, n'a pas laissé notre section indifférente. Il y a un an, M. le professeur *Paul Mercier*, en une magistrale causerie, fortement étayée sur des faits et des statistiques, nous a démontré l'urgence d'une solution réalisant l'agrandissement du collège de Calvin. Poussé de toutes parts, l'Etat, bien inspiré pour une fois, décidait peu après de séparer les collèges inférieur et supérieur et acquérait un grand terrain à St-Jean, pour l'édification d'un nouveau collège inférieur, celui de St-Antoine devant par la suite être réservé au collège supérieur. Le concours qui suivit, et en lequel notre collègue M. *H. Baudin* se classe au premier rang, laisse entrevoir la création d'une œuvre qui fera honneur à Genève et à notre société.

En février 1918, notre collègue M. *Camille Martin* a bien voulu nous entretenir de la restauration de l'église de la Madeleine, et la visite des lieux qui suivit cette causerie lui permit un commentaire vivant des fouilles faites et de la marche des travaux. Ceux-ci achevés, l'église de la Madeleine offrira un bel exemple de restauration, savamment conçue, et dotera notre ville d'une œuvre de belle allure en sa simplicité reconquise.

Le tracé de raccordement des deux gares a été approuvé par le Grand Conseil en ce qui concerne le trajet Pont Butin-Gare des Eaux-Vives. Mais notre collègue M. *Francis Reverdin* n'a pas de peine à nous démontrer, en une suggestive communication, l'erreur commise par l'adoption d'un tronçon de tracé, sans se préoccuper du morcellement judicieux du terrain de la Praille, ni de la corrélation qui doit exister entre ce tracé et celui des voies navigables du Rhône. Il nous prouve, une fois de plus, les errements de nos autorités en matière de travaux publics. On étudie des tronçons au fur et à mesure de leur nécessité et l'on néglige les vues d'ensemble, seules capables d'apporter des solutions rationnelles et inattaquables. Il semble bien que la lettre que votre comité a adressée au Département des Travaux publics, à la suite de cette communication, a frappé juste, car le tracé est à nouveau soumis à une commission du Grand Conseil, dont on attend le rapport.

Signalons encore la belle conférence de M. *Correvon* sur les jardins publics, illustrée de nombreuses projections en couleurs; le conférencier nous fit passer une heure trop courte au milieu des belles floraisons de son jardin de Chêne-Bourg. Cette conférence demande un complément d'informations sous forme de visite en ce lieu enchanteur. C'est ce que M. *Correvon* accepte de bonne grâce, et en mai prochain nous espérons vous convier à Floraire.

Que tous ces dévoués conférenciers reçoivent ici nos remerciements réitérés.

La création d'une école d'architecture à Genève a paru passionner les esprits et a donné lieu à de vives discussions. Si la majorité de nos membres reconnaît la nécessité absolue d'un ramanement complet de l'enseignement de l'architecture, soit à l'école

des Beaux-Arts, soit à l'école des Arts et Métiers, elle n'a pu, cependant, se prononcer définitivement sur la création même d'une école de hautes études architecturales. La dualité entre Etat et Ville est un premier obstacle auquel vient se greffer, en ces temps de disette, l'importante question financière. Notons cependant que le problème reste à l'ordre du jour et trouvera sans doute prochainement sa solution.

A la suite du concours pour l'aménagement du quartier du Seujet, le Conseil administratif de la ville, sur la proposition du jury, a décidé l'ouverture d'un second concours réservé aux quatre lauréats et a chargé deux de nos collègues de l'élaboration du programme devant servir de base. Pour arriver à des précisions sur certaines questions de nivellement et d'utilisation des terrains, ces collègues ont désiré discuter ouvertement ce programme à élaborer, cela dans un but tout consultatif. Les opinions très opposées qui se sont manifestées n'ont pas permis d'arriver à des propositions fermes, et la discussion sera reprise en une prochaine séance.

Il résulte cependant de cette première discussion que les grandes questions d'édilité passionnent volontiers tous nos membres. On doit s'en féliciter, et il serait hautement désirable que notre Section s'occupât de plus en plus de tout ce qui concerne le développement architectural de notre pays et prenne position en toutes les questions qui peuvent surgir. C'est ainsi que nous aurions voulu lui entendre émettre un avis sur la question de l'Evêché, sur le remaniement du plan de la vieille ville et la loi qui doit y régir les rues et les constructions, sur le plan directeur d'extension, sur les questions ferroviaires et notamment sur les gares de Beaulieu et de Cornavin, etc. En un mot, notre Société doit tendre à être considérée par les pouvoirs publics comme une collaboratrice que l'on consulte.

Notre Section a encore eu à s'occuper dans le courant de l'exercice: des normes pour les concours du génie civil; des changements au programme des examens de fin d'apprentissage pour dessinateurs en bâtiment; du projet du règlement de la S. I. A. sur les ascenseurs; d'une liste de membres pour un service auxiliaire en cas de grève.

Elle a délégué plusieurs de ses membres: à l'assemblée des délégués de la S. I. A.; à la fédération suisse des architectes pour la constitution d'une association syndicale des architectes genevois; au jury du concours d'un Collège à St-Jean; à l'élection des prud'hommes.

Elle est heureusement intervenue pour faire prolonger de vingt jours le concours de cité-jardin ouvert par les Ateliers Piccard Pictet & Cie. à Genève. Enfin notre Société a souscrit un don de 300 francs pour la continuation de la publication de la maison bourgeoise en Suisse.

Nous ne serions pas complets si nous ne signalions pas les réunions en marge de nos séances mensuelles. C'est ainsi que nous eûmes le plaisir de recevoir, pour la seconde fois à Genève, M. le professeur C. Moser, accompagné de ses élèves. Un modeste souper à la Gabiule cimenta à nouveau les excellents rapports que nous entretenons avec l'école de Zurich. Puis ce fut le souper plein d'entrain et de bonne confraternité qui suivit la visite au chantier du Pont Butin par nos collègues de la Section Vaudoise. Enfin la visite des tourbières d'Orbe, avec cette même section vaudoise, resserra les excellents rapports que nous avons avec elle et dont nous regrettons seulement qu'ils soient si espacés.

Le manque de bonnes communications et la fâcheuse grippe ont réduit nos relations avec le Comité Central à quelques échanges de lettres qui ne donnent pas lieu à une mention spéciale. Les votations ont eu lieu également par correspondance. Espérons qu'avant peu nos rapports avec le C.-C. redeviendront normaux et réguliers.

Il y a un an, le rapport présidentiel faisait ressortir l'état inquiétant de notre caisse. Hélas, les temps ne se sont pas améliorés, et malgré une grande prudence, notre situation boucle par un léger déficit, comme vous allez l'apprendre par le rapport de notre trésorier.¹⁾ Vous aurez, au cours de cette séance, à vous prononcer sur une proposition de votre comité d'augmenter la cotisation annuelle. Que cette perspective ne vous affecte pas trop et n'altère en rien votre bonne humeur.

Genève, 29 janvier 1919. Le vice-président: C. Schulé.

¹⁾ Faute de place, la publication du rapport du trésorier doit être remise au prochain numéro. La red.

Zürcher Ingenieur- und Architekten-Verein.

Bericht über die Beratung der Normen für Teuerungszulagen und Anstellungsbedingungen. (Vorlage des Vorstandes und der Kommission vom 28. Dez. 1918).

In Ergänzung des Vorberichtes über die ausgiebige Diskussion dieser Vorlage in den Sitzungen vom 21. und 28. Januar d. J. und in Zusammenfassung der umfangreichen bezügl. Protokolle wird hier das Ergebnis der Beratungen mitgeteilt. Darnach sind am Wortlaut der Vorlage, veröffentlicht in der „Schweiz. Bauzeitung“ vom 25. Januar d. J., folgende Aenderungen beschlossen worden:

Die Einleitung erhält folgenden Wortlaut (Aenderungen in *Kursiv-Schrift*): „Der S. I. A. hat mit Rücksicht auf die gegenwärtigen wirtschaftlichen Verhältnisse die folgenden Normen für Teuerungszulagen und Anstellungsbedingungen überhaupt aufgestellt und macht ihre Anwendung auf die Besoldung der technischen Angestellten mit höherer Berufsbildung seinen Mitgliedern, unter Hinweis auf § 5 der Statuten, zur Pflicht.“

Art. I. Gehalt- und Teuerungszulagen.

Genehmigt, bis auf den letzten Absatz, der folgenden Wortlaut erhält: „Die totale Gehaltzulage nach obiger Norm tritt an Stelle der seit 1914 lediglich infolge Teuerung zugebilligten Gehaltserhöhungen und Zulagen. Von der Gehaltserhöhung werden dagegen die seit 1914 eingetretenen individuellen Aufbesserungen, soweit sie nicht wegen der Teuerung gewährt wurden, nicht abgezogen.“

Art. II. Mindest-Anfangsgehälter.

Unter grundsätzlicher Gleichstellung der Architekten, Bau- und Maschinen-Ingenieure werden die Anfangsgehälter

„... festgesetzt zu:

Mindestens 300 bis 350 Fr. für den Monat.

Ausnahmen sind im ersten Anstellungsjahr zulässig, falls eine praktische oder künstlerische Weiterbildung nötig ist.“

Der Schlusssatz des Art. II laut Vorlage fällt weg.

Art. III. Gehalt-Vergütung während des Militärdienstes.

Unverändert genehmigt.

Art. IV. Arbeitszeit.

Wird gestrichen, weil eine einheitliche Normierung der Arbeitszeit nicht möglich und überhaupt eines Akademikers unwürdig ist.

Art. V, neu IV. Ferien.

Der Schlusssatz wird wie folgt abgeändert: „Wird im gleichen Jahr an Militärdienst mehr als ein Wiederholungskurs geleistet, so werden die Ferien auf die Hälfte verkürzt.“

Art. VI, neu V. Ausführungsbestimmungen.

Der erste Satz erhält folgenden Zusatz: „; darüber, ob solche Abweichungen zulässig, bezw. begründet sind, entscheidet das C.-C. des S. I. A.“

Als Schluss-Absatz wird neu hinzugefügt: „Diese Norm gilt vorläufig bis 31. Dezember 1920. Tritt während dieser Zeit eine wesentliche Aenderung in den Kosten der Lebenshaltung, wie sie zu Ende 1918 bestanden haben, ein, dann ist das C.-C. nach Anhörung der Sektionen ermächtigt, die Teuerungszulage entsprechend zu erhöhen oder herabzusetzen.“

Mit diesen Abänderungen ist die Vorlage in zweiter Lesung einstimmig gutgeheissen worden. Der Aktuar: C. J.

Gesellschaft ehemaliger Studierender der Eidgenössischen Technischen Hochschule in Zürich. Maschineningenieur-Gruppe Zürich der G. e. P.

Nächste Zusammenkunft

Donnerstag den 20. Februar 1919, abends punkt 8 Uhr, in der Schmiedstube (I. Stock).

Jahresbericht. Ergänzungswahlen in den Gruppen-Ausschuss. Besprechung des Programms für 1919.

Recht zahlreiches Erscheinen erwünscht

Der Gruppen-Ausschuss.

Stellenvermittlung.

On cherche Ingénieur ou Technicien de nationalité suisse, possédant le français et si possible l'espagnol, pour bureau d'études techniques d'une grande maison d'importation de machines à Buenos-Aires. (2163)

Auskunft erteilt kostenlos

Das Bureau der G. e. P. Dianastrasse 5, Zürich.